

Ce document permet seulement d'enregistrer la demande de réservation mais ne vaut pas confirmation. La réservation sera confirmée par une réponse du service dans les meilleurs délais.

DEMANDEUR

Associations / Organismes divers

Nom :

Adresse :
.....

CP :

Ville :

Mail :

Représenté par Président.e / Directeur.trice

Nom :

Fonction :

Tél. portable :

Particulier

Nom :

Prénom :

Adresse :
.....

CP :

Ville :

Mail :
.....

Tél. :

MANIFESTATION

Nom de la manifestation :
.....

Date et/ou période souhaitée (donner au moins 2 dates) :
.....
.....
.....

Horaires souhaités :
.....
.....

Descriptif / déroulé détaillé :
.....
.....
.....
.....
.....

Jauge totale attendue (maximum 20 places)
.....

MATERIELS MIS A DISPOSITION

20 chaises, 9 tables, 2 paper boards (papier non fourni)

BESOINS TECHNIQUES SUPPLEMENTAIRES

Logistique :				
chaises	oui	nb.....		non
tables rectangulaires	oui	nb.....		non

RESTAURATION

En aucun cas il est possible de cuisiner sur place. Le non respect de cette consigne entrainera l'annulation immédiate de la manifestation. Les salles de Cayac ne possèdent pas d'office.

Vous pouvez faire appel à un traiteur qui devra arriver avec les plats déjà cuisinés. Le contrat signé avec le traiteur devra être remis avec la signature du contrat de location. .

Utiliserez-vous les services d'un traiteur oui non

BUVETTE

L'ouverture d'un débit de boissons temporaire pour les manifestations publiques (fêtes publiques, bals publics, représentations théâtrales, ventes de charité, kermesse, etc.) est soumise à réglementation.

Téléchargez ci-dessous la demande d'autorisation d'ouverture et la notice explicative :
[demande autorisation ouverture notice explicative debit temporaire.pdf \(gradignan.fr\)](#)

Cette demande doit être effectuée en prenant contact avec le service réglementation de la Ville
reglementation@ville-gradignan.fr

AUTRES OBSERVATIONS :

.....
.....
.....
.....
.....
.....